



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 20 janvier 2021

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 20 janvier 2021 à huis clos en raison du palier d'alerte maximale décrété par la Santé publique le 9 novembre 2020 et en respect des mesures sanitaires prévues par les différents décrets. Exceptionnellement le mode technologique (visioconférence) est utilisé, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020 et de l'arrêté n° 2020-029 du 26 avril 2020 et leurs renouvellements subséquents.

Sont présents :

Bernard Marion	Préfet	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)	visioconférence
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)	visioconférence
Simon Madore	maire	Coaticook (V)	visioconférence
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)	visioconférence
Françoise Bouchard	mairesse	Dixville (M)	visioconférence
Benoît Lavoie	maire	East Hereford (M)	visioconférence
Réjean Masson	maire	Martinville (M)	visioconférence
Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M)	visioconférence
Benoît Roy	maire	Saint-Malo	visioconférence
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)	visioconférence
Line Gendron	conseillère	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)	visioconférence
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)	visioconférence
Nathalie Dupuis	mairesse	Waterville (V)	visioconférence

Aucune absence :

ORDRE DU JOUR

- 1.0 OUVERTURE DE LA SESSION**
 - 1.1 Accueil – Nouveau maire d'East Hereford
 - 1.2 Élections – Membre # 4 du Comité administratif
- 2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC**
- 3.0 ORDRE DU JOUR**
- 4.0 PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Approbation de la session ordinaire du 25 novembre 2020
 - 4.2 Suivi des procès-verbaux et des rencontres
 - 4.2.1 Entente intermunicipale pour l'enlèvement des matières résiduelles
- 5.0 TRÉSORERIE**
 - 5.1 Paiement des comptes
 - 5.1.1 Comptes payés
 - 5.1.2 Comptes à payer
 - 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses
 - 5.3 Suivis financiers et transferts budgétaires
 - 5.3.1 Appropriation de surplus à des fins budgétaires – Prévisions budgétaires 2021
 - 5.3.2 Acti-Sports MRC de Coaticook – Contribution financière 2021



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.0 AMÉNAGEMENT – ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE

- 6.1 Document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités de la MRC de Coaticook suite à l'entrée en vigueur du règlement 6-25.5
- 6.2 Suivi annuel des constructions résidentielles – Article 59 LPTAA

7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

8.0 AVIS DE MOTION

9.0 RÈGLEMENT

- 9.1 **Adoption** du règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « I » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2021 et de leur paiement par les municipalités locales
- 9.2 **Adoption** du règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « II » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2021 et de leur paiement par les municipalités locales
- 9.3 **Adoption** du règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « III » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2021 et de leur paiement par les municipalités locales
- 9.4 **Adoption** du règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2021
- 9.5 **Adoption** du règlement 6-25.5 modifiant le règlement 6-25 édictant le Schéma d'aménagement et de développement durable et de développement (SADD) de la MRC de Coaticook

10.0 AUTRES AFFAIRES

- 10.1 Décret – Population 2021
- 10.2 Déclaration d'intérêts pécuniaires et apparentés
- 10.3 Élu responsable – Dossier « Loisirs »
- 10.4 Comité développement des communautés – Désignation - Comité analyse fonds vitalité des milieux de vie
- 10.5 Représentation – Acti-Sports, Carrefour loisir et CSLE – Désignation
- 10.6 Journées de la persévérance scolaire – 15 au 19 février 2021
- 10.7 Cloches à vêtements - CAB

11.0 COMITÉS RÉGIONAUX ET AUTRES COMITÉS

- 11.1 Comité administratif (CA) de la MRC
 - 11.1.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 13 janvier 2021



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 11.2 Comité régional de Sécurité publique (CSP)
 - 11.2.1 Comptes-rendus des rencontres du CSP – Volet services policiers du 22 décembre 2020
 - 11.2.2 Compte-rendu de la rencontre du CSP – Volet prévention incendie du 22 décembre 2020
- 11.3 Comité du développement économique
 - 11.3.1 Compte-rendu de la rencontre du 1^{er} décembre 2020
- 11.4 Comité régional Milieux naturels et environnement
 - 11.4.1 Compte-rendu de la rencontre du 16 décembre 2020
 - 11.4.2 Partage des tonnages entre les municipalités collectées
- 11.5 Comité régional consultatif agricole (CCA)
 - 11.5.1 Compte-rendu de la rencontre du 9 décembre 2020
 - 11.5.2 Hydro-Québec – Demande d’autorisation à des fins autre qu’agricole
- 11.6 Comité régional – Occupation du territoire
 - 11.6.1 Compte-rendu de la rencontre du 9 décembre 2020
 - 11.6.2 Hydro-Québec – Demande d’autorisation à des fins autre qu’agricole
 - 11.6.3 Compte-rendu de la rencontre du 12 janvier 2021
- 11.7 Comité régional Développement des communautés
 - 11.7.1 Compte-rendu de la rencontre du 13 janvier 2021
 - 11.7.2 Sentiers Massawippi – Report de la subvention

12.0 CORRESPONDANCE

- 12.1 Extrait du « Registre de Correspondance »
- 12.2 CAB Express – Infolettre n° 100 – 12 janvier 2021

13.0 PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

- 13.1 Préfet
- 13.2 Délégations et porteurs de dossier

14.0 AFFAIRES DIVERSES

- 14.1 Autres informations et/ou rapports
 - 14.1.1 Équipe de la MRC

15.0 RETOUR SUR LA SESSION

16.0 CLÔTURE DE LA SESSION

1.0 OUVERTURE

Suite à l’arrêté n° 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux et ses renouvellements, la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation a édicté le 15 mars 2020, en raison de la pandémie de la COVID-19, des mesures supplémentaires pour protéger les citoyens, le personnel ainsi que les élus municipaux.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

En raison du palier d'alerte maximale (zone rouge) décrété par le ministre de la Santé et des Services sociaux pour l'Estrie, le 12 novembre 2020, les mesures dont la tenue des séances de conseil exceptionnellement à huis clos et la participation des élus par tout moyen de communication comme le téléphone ou la visioconférence sont de nouveau applicables.

La présente séance est donc tenue par visioconférence. Chacune des personnes présentes s'est identifiée individuellement.

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h36 par le préfet, Monsieur Bernard Marion, qui préside la rencontre. Mesdames Nancy Martin, agente de communication par *intérim* ainsi que Messieurs Kévin Roy, directeur des finances, ainsi que Dominick Faucher, directeur général et secrétaire-trésorier sont présents par visioconférence. Madame Nancy Bilodeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière est également présente par visioconférence et fait fonction de secrétaire d'assemblée.

L'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 fixe également certaines exigences visant à assurer la transparence des séances qui, en vertu de la loi, doivent être publiques. Ces exigences s'appliquent notamment aux séances du conseil d'une MRC. Une telle séance doit désormais être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations. Pour satisfaire cette obligation, une MRC peut notamment recourir à l'un ou à l'autre des moyens suivants :

- la publication d'un enregistrement audio ou audiovisuel de la séance réalisé au moyen d'un appareil tel qu'une tablette, un téléphone ou une caméra ;
- la retranscription intégrale des délibérations des membres lors de la séance dans un document accessible au public ;
- la diffusion de la séance sur une plateforme numérique ou par d'autres moyens permettant aux citoyens d'y accéder.

L'arrêté 2020-029 précise que la seule publication d'un procès-verbal, bien que toujours requise en vertu de la loi, n'est pas suffisante pour satisfaire l'obligation prévue par l'arrêté, à moins que ce document ne reproduise l'intégralité des propos tenus lors de cette séance. La séance du présent Conseil de la MRC est donc enregistrée et sera disponible sur le site web de la MRC de Coaticook.

1.1 ACCUEIL NOUVEAU MAIRE D'EAST HEREFORD

Suite à la démission de Madame Marie-Ève Breton à titre de mairesse d'East Hereford en décembre dernier, celle-ci n'est plus conseillère régionale au sein du Conseil de la MRC. Le conseil municipal d'East Hereford a procédé à l'élection de l'un d'entre eux conformément à l'article 336 de la *Loi sur les élections et les référendums* (RLRQ, c. E-2.2). Monsieur Benoît Lavoie a été élu et a prêté serment. Il est le nouveau maire d'East Hereford. Les membres du conseil lui souhaitent la bienvenue.

1.2 ÉLECTIONS – MEMBRE # 4 DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Conformément à l'article 210.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, c 0-9) et à la «*Politique concernant la nomination des membres des comités permanents de la MRC de Coaticook*», la secrétaire-trésorière adjointe et greffière procède à l'élection du membre n° 4 du Comité administratif de la MRC, afin de combler le siège laissé vacant par le départ de



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Madame Marie-Ève Breton. Le préfet, le préfet adjoint ainsi que le maire de la Ville de Coaticook ont *de facto* un siège au sein du comité administratif de la MRC de Coaticook en vertu des statuts de la MRC. La greffière rappelle les règles.

Suite au processus de mise en candidature et d'élection, Madame Françoise Bouchard est proclamée élue au sein du Comité administratif de la MRC.

Le comité administratif (CA) de la MRC sera donc dorénavant composé des personnes suivantes :

Nom	Fonction	Maire de la municipalité de	Siège
Bernard Marion	Préfet	Sainte-Edwidge-de-Clifton (CT)	1
Simon Madore	Préfet adj	Coaticook (V)	2
Johnny Pizar		Barnston-Ouest (M)	3
Françoise Bouchard		Dixville (M)	4
Nathalie Dupuis		Waterville (V)	5

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Bien que la présente séance soit à huis clos, l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 fixe certaines exigences visant à assurer la transparence des séances qui, en vertu de la loi, doivent être publiques ou permettre par d'autres moyens aux citoyens d'y accéder et d'y participer. Les citoyens peuvent notamment transmettre leurs questions par écrit à la greffière avant toute séance du conseil.

Aucune question n'a été reçue avant la présente séance.

CM2021-01-001

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

CM2021-01-002

4.1 APPROBATION DE LA SESSION ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2020

ATTENDU l'article 201 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

ATTENDU que les membres ont reçu préalablement copie du procès-verbal de la session ordinaire du 25 novembre 2020 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 25 novembre 2020 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES

CM2021-01-003

4.2.1 ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU que les municipalités de Barnston-Ouest, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton et Stanstead-Est ont signifié à la MRC, par résolution, leur acceptation des prix obtenus par la MRC de Coaticook, suite à l'appel d'offres commun pour la collecte du recyclage, des déchets et des matières compostables ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2020-09-165, le conseil de la MRC a octroyé le contrat de cueillette et transport des déchets, collecte sélective et des matières compostables, selon le prix négocié par la direction générale avec Sani-Estrie Inc. le seul soumissionnaire ;

ATTENDU qu'il y a lieu de conclure une entente intermunicipale pour la fourniture de services par la MRC, soit la gestion du transport et l'enlèvement des matières résiduelles en faveur desdites municipalités ;

ATTENDU que les articles 569 à 624 du Code municipal du Québec établissent le cadre juridique à l'intérieur duquel les ententes intermunicipales doivent être élaborées et appliquées ;

ATTENDU que l'entente a pour objet de répartir entre la MRC et les municipalités participantes, les droits et obligations respectifs des parties et que celle-ci sera d'une durée maximale de 5 ans ;

ATTENDU que les membres ont reçu préalablement copie du projet d'entente intermunicipale à intervenir et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Line Gendron
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'entente intermunicipale pour la fourniture de services par la MRC, soit la gestion du transport et l'enlèvement des matières résiduelles, telle que présentée ;
- ▶ de faire parvenir aux municipalités locales ledit projet d'entente intermunicipale afin que celles-ci se prononcent conformément aux dispositions du *Code municipal* ;
- ▶ d'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier à signer ladite entente au nom de la MRC.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

5.1.1 COMPTES PAYÉS

Le secrétaire-trésorier dépose la liste des comptes d'un montant total de 643 519,12 \$ payés au 20 janvier 2021, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 45 203,23 \$ comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 45 203,23 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

CM2021-01-004



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2020, pour les mois de novembre et décembre, comme ici au long reproduit.

5.3 SUIVIS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

CM2021-01-005

5.3.1 APPROPRIATION DE SURPLUS À DES FINS BUDGÉTAIRES - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021

Appropriation du surplus accumulé par département

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2021 du département «*Général*» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 30 000 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2021 du département «*Conseil*» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 1 577 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2021 du département «*Loisirs et culture*» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 5 000 \$;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2021 du département «*Développement économique*» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 50 000 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2021 du département «*Évaluation*» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 921 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2021 du département «*Tillotson*» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 25 000 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2021 du département «*Transport collectif*» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 1 450 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2021 du département «*Protection contre les incendies*» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 60 000 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2021 du département «*Plastiques agricoles*» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 20 725 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2021 du département «*Fédération québécoise des municipalités*» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 18 798 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2021 du département «*Ventes pour taxes*» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 6 970 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2021 du département «*Collectes*» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 33 493 \$;

Appropriation du surplus affecté

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2021 telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus affecté pour le projet «*Famille*» d'un montant de 2 000 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2021 telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus affecté pour le projet «*Planificateur*» pour un montant de 15 000 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU d'approprier les surplus libres accumulés de 2020 pour les montants tels que décrits à la présente, pour un total de 253 934 \$ et de s'approprier un surplus affecté d'un montant total de 17 000 \$ pour les montants tels que décrits à la présente, pour un grand total de 270 934 \$ pour équilibrer les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2021.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2021-01-006

5.3.2 ACTI-SPORTS DE LA MRC DE COATICOOK – CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ATTENDU que le soutien financier à Acti-Sports de la MRC de Coaticook est prévu au budget 2021 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Line Gendron
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

- ▶ d'accepter de renouveler le soutien financier à Acti-Sports de la MRC de Coaticook pour le loyer, le bain libre, le fonds commun, etc., tel que prévu lors de l'élaboration du budget 2021 au coût de 71 153 \$;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 71 153 \$ à cet effet dans la Partie I, département «Loisirs et culture», au sein de la catégorie de fonctions «Loisirs et culture – Activités récréatives», poste budgétaire 02 70195 970, à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le versement à cet effet.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

6.0 AMÉNAGEMENT – ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE

CM2021-01-007

6.1 DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE COATICOOK SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 6-25.5

ATTENDU que le conseil prend en compte le document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités locales, suite à l'entrée en vigueur de la modification 6-25.5 au schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU d'adopter le document indiquant la nature des modifications du schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC tel que pris en compte par ce conseil, soit :

«Conformément à l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), lors de l'adoption d'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement, le conseil de la MRC doit adopter un document indiquant la nature des modifications que chacune des municipalités devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur d'une modification du schéma d'aménagement.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 6-25.5 modifiant le schéma d'aménagement et de développement durable :

- ✓ Les municipalités locales devront modifier leurs outils d'urbanisme afin d'intégrer les nouvelles données concernant les milieux humides potentiels et d'intérêt régional afin de prendre en compte les nouvelles données de milieux humides de Canards illimités.»

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2021-01-008

6.2 SUIVI ANNUEL DES CONSTRUCTIONS RÉSIDENTIELLES – ARTICLE 59 LPTAA

ATTENDU que la MRC de Coaticook a présenté en 2008, une demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, c. P-41.1) à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

ATTENDU qu'un suivi annuel des constructions résidentielles autorisées sur les lots visés par la demande à portée collective doit être présenté ;

ATTENDU que le conseil prend en compte un tableau présentant les permis de la dernière année ainsi que l'ensemble des permis sur les lots visés depuis la décision favorable de la CPTAQ et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU de transmettre pour information à la CPTAQ et à l'UPA-Estrie, une copie du tableau de suivi des permis émis sur les lots visés par la demande à porter collective en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* pour l'année 2020.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

Rien à signaler.

8.0 AVIS DE MOTION

Rien à signaler.

9.0 RÈGLEMENTS

CM2021-01-009

9.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « I » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-096 (2021) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «I» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook*»



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

pour l'exercice financier 2021 et de leur paiement par les municipalités locales» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 25 novembre 2020 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie «I» de 2 333 898 \$ pour les départements «Général», «Conseil», «Sécurité publique», «Loisirs & Culture», «Promotion économique», «Centre de tri», «Abattage d'arbres», «Évaluation», «Transport collectif», «Plastiques agricoles», «Tillotson», «Fosses septiques» et «Prévention incendie» ainsi que sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2021 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 3-096 (2021) «Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «I» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2021 et de leur paiement par les municipalités locales» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-096 (2021), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

CM2021-01-010

9.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « II » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-097 (2021) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «II» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2021 et de leur paiement par les municipalités locales*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 25 novembre 2020 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie «II» de 24 093 \$ pour les départements «*Fédération québécoise des municipalités (FQM)*», «*Vente pour taxes*», «*Repères géodésiques*» ainsi que sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2021 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 3-097 (2021) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «II» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2021 et de leur paiement par les municipalités locales*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-097 (2021), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2021-01-011

9.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « III » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-098 (2021) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «III» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2021 et de leur paiement par les municipalités locales*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 25 novembre 2020 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie «III» de 219 050 \$ pour le département «*Collectes*» ainsi que sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2021 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par la conseillère régionale Line Gendron

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 3-098 (2021) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «III» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2021 et de leur paiement par les municipalités locales*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-098 (2021), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2021-01-012

9.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-095 (2021) «*Règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2021*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 25 novembre 2020 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit d'établir les balises de la délégation faite aux employés-cadres de la MRC de Coaticook d'autoriser des dépenses et des contrats en respect du budget 2021 et des règles d'adjudication en vigueur au nom de la MRC de Coaticook ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 3-095 (2021) «*Règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2021*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-095 (2021), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2021-01-013

9.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT 6-25.5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 6-25 ÉDICTIONNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE DÉVELOPPEMENT (SADD) DE LA MRC DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook peut modifier son schéma d'aménagement suivant le processus établi par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ;

ATTENDU qu'un tel processus commence par l'adoption d'un projet de règlement et en spécifiant la fonction de la commission d'aménagement, l'endroit et l'heure d'au moins une assemblée de consultation sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 21 octobre 2020 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'un projet de règlement fut adopté le 21 octobre 2020 et transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément à la loi ;

ATTENDU que suite à l'arrêté n° 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux pris du 2 octobre 2020, qui prévoit notamment que toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit remplacée par une consultation écrite sur les territoires situés en zone rouge (niveau 4 - alerte maximale), un avis public fut publié afin d'inviter les commentaires écrits jusqu'au 30 novembre 2020, au lieu de l'assemblée publique de consultation initialement prévue ;

ATTENDU que la MRC n'a reçu aucun commentaire ou questionnement à l'égard du projet de règlement ;

ATTENDU que le présent règlement fut remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook le 2 octobre ainsi que lors de la convocation de la présente assemblée, le 14 janvier dernier ;

ATTENDU que ce règlement a pour but d'intégrer les nouvelles données concernant les milieux humides potentiels et d'intérêt régional afin de prendre en compte les nouvelles données de milieux humides de Canards illimités ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter le règlement numéro 6-25.5 modifiant le règlement numéro 6-25 concernant le schéma d'aménagement et de développement durable sur le territoire de la MRC de Coaticook, comme ici au long reproduit et tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 6-25.5 et en conséquence, signé par le préfet et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

10.0 AUTRES AFFAIRES

10.1 DÉCRET – POPULATION 2021

Le décret indiquant la mise à jour de la population pour 2021 fut publié dans la Gazette officielle du Québec le 24 décembre 2020 (n° 1358-2020). Celui-ci est déposé à titre d'information. La population de la MRC servant à divers calculs est donc fixée à 18 830, soit une augmentation de 130 personnes. Le nombre de votes total pour le conseil reste à 44. Chacune des municipalités conserve le même nombre de votes. Ce dénombrement est basé sur des estimations faites par l'Institut de la statistique du Québec en date du 1er juillet 2020. Il ne doit pas être utilisé pour un suivi historique de la population des municipalités, que ce soit à des fins d'analyse démographique ou d'aménagement du territoire.

10.2 DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES ET APPARENTÉS

Rappel est fait par la greffière qu'en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2)*, les membres du conseil doivent chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer une déclaration de leurs intérêts pécuniaires auprès de leur municipalité locale. De plus, en vertu du nouveau chapitre sur la comptabilité sur le secteur public SP 2200 une identification des personnes apparentées et une déclaration assermentée devront également être déposées.

CM2021-01-014

10.3 ÉLU RESPONSABLE – DOSSIER « LOISIRS »

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner un(e) nouvel(le) élu(e) responsable du dossier «loisirs» au sein des membres du Conseil de la MRC, suite au départ de Madame Marie-Ève Breton ;

ATTENDU la *Politique concernant la nomination des membres des comités permanents de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook* ;

ATTENDU que l'élu responsable du dossier «loisirs», siège de facto au sein du Comité de développement des communautés aux termes de l'article 6 du *Règlement n° 4-022 (2018) créant les comités régionaux de la MRC de Coaticook et établissant les règles de régie interne* ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Line Gendron
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU de désigner Monsieur Bernard Marion à titre d' élu responsable du dossier «loisirs» au sein du Conseil de la MRC de Coaticook à compter de ce jour.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2021-01-015

**10.4 COMITÉ DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS
DÉSIGNATION – COMITÉ ANALYSE FONDS VITALITÉ
DES MILIEUX DE VIE**

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner un(e) nouvel(le) élu(e) pour siéger sur le Comité d'analyse du Fonds Vitalité des milieux de vie, suite au départ de Madame Marie-Ève Breton ;

ATTENDU que cet(te) élu(e) doit être désigné(e) parmi les membres du Comité régional de Développement des communautés, lesquels sont pour l'année en cours :

- Bernard Marion, préfet et élu responsable «Loisirs» ;
- Simon Madore, maire de Coaticook ;
- Françoise Bouchard, élue responsable «Famille» ;
- Line Gendron, élue responsable «Jeunesse» ;
- Nathalie Dupuis, élue responsable «Culture» ;

ATTENDU le Fonds Vitalité des milieux de vie remplace le Fonds de développement du territoire de la MRC de Coaticook (FDMC) ;

ATTENDU que ce comité est chargé d'analyser les demandes d'aide financière et de faire ses recommandations au Conseil de la MRC ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Line Gendron
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU de désigner Monsieur Bernard Marion pour siéger sur le Comité d'analyse du Fonds Vitalité des milieux de vie, à compter de ce jour.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2021-01-016

10.5 REPRÉSENTATION – ACTI-SPORTS, CARREFOUR LOISIRS ET CSLE - DÉSIGNATION

ATTENDU qu'Acti-Sports MRC de Coaticook est un organisme à but non lucratif, qui a pour mission d'organiser des activités physiques et sportives au bénéfice de la population au sein des installations de l'École secondaire la Frontalière ;

ATTENDU la MRC soutient financièrement Acti-Sports la MRC et que celui-ci est géré par un conseil d'administration composé de représentants des milieux municipaux et scolaires, dont la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le Carrefour Loisirs de la MRC de Coaticook est un organisme du milieu communautaire, qui a pour mission d'assurer le développement de la pratique du loisir, notamment au niveau des services d'animation estivale ;

ATTENDU la MRC soutiens administrativement et financièrement le Carrefour Loisirs ;

ATTENDU que le Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) est un organisme, qui a pour mission d'assurer le développement de la pratique du loisir et du sport en soutenant les initiatives, en harmonisant les actions, en concertant les intervenants, dans le respect de la dynamique estrienne ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU le CSLE soutiens financièrement la MRC pour l'embauche et le maintien d'un agent de développement en loisirs aux services des municipalités ;

ATTENDU qu'il est opportun de désigner les représentants de la MRC au sein de ces organismes, suite au départ de Madame Marie-Ève Breton ;

ATTENDU la recommandation à cet effet du directeur des finances de la MRC ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson

APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ de désigner Madame Line Gendron à titre de représentante de la MRC au niveau d'Acti-Sports MRC de Coaticook et y exercer le droit de parole et de vote au nom de la MRC au sein du conseil d'administration, s'il y a lieu ;
- ▶ de désigner l'élu responsable du loisir au sein du conseil de la MRC, Monsieur Bernard Marion comme représentant de la MRC au niveau de Carrefour Loisirs de la MRC de Coaticook et y exercer le droit de parole et de vote au nom de la MRC ;
- ▶ de désigner Madame Line Gendron ainsi que l'agente de développement en loisirs, Madame Émilie Vanasse comme représentantes de la MRC pour participer aux activités corporatives du CSLE et y exercer le droit de parole et de vote au nom de la MRC, notamment lors de l'Assemblée générale annuelle du CSLE ;
- ▶ de faire parvenir copie de la présente résolution à Acti-Sports, Carrefour Loisirs ainsi qu'au CSLE pour les en informer.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2021-01-017

10.6 JOURNÉE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE – 15 AU 19 FÉVRIER 2021

ATTENDU que les décideurs et les élus de l'Estrie placent depuis 2006, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

ATTENDU que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

ATTENDU que les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer depuis le début des travaux régionaux en 2006, mais qu'en plus de 17,5 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires ;

ATTENDU que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus, car un décrocheur :

- gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active ;
- vis sept ans de moins qu'un diplômé ;
- à deux fois plus de chances de recourir au chômage ;

ATTENDU que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- la participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang) ;
- les taxes et impôts perçus en moins ;
- les coûts en matière de santé et de sécurité publique ;

ATTENDU que le travail du Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie (PRÉE) et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser des millions de dollars annuellement en coûts sociaux ;

ATTENDU qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur ;

ATTENDU que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

ATTENDU que les élus de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont réitéré parmi les actions à prioriser pour la prochaine année, celle de contribuer à la persévérance scolaire, la réussite académique et la poursuite des études



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

supérieures dans une optique de rehaussement des capacités personnelles, d'égalité des chances, et de recherche et d'occupation d'emplois de qualité ;

ATTENDU que le Québec entier fait face à une crise sans précédent due à la pandémie de COVID-19 et que les impacts sur la santé psychologique et la motivation des élèves et des étudiants sont nombreux, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative ;

ATTENDU que le Projet PRÉE organise, du 15 au 19 février 2021, la 12^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie sous le thème « **Nos gestes, un + pour leur réussite** », que celles-ci souhaitent rendre hommage cette année à la résilience dont font preuve les élèves et les étudiants, et qu'elles visent à générer des centaines de genres de la part de l'entourage et de la population, de manière à insuffler un sentiment de fierté au regard de leur parcours, à contribuer à les motiver de poursuivre et à donner un élan pour terminer cette année hors de l'ordinaire ;

ATTENDU que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ;

ATTENDU que malgré que le travail amorcé porte fruit, il n'en demeure pas moins que certains jeunes élèves du secondaire de la MRC de Coaticook décrochent avant d'avoir obtenu un premier diplôme ;

ATTENDU qu'il importe de demeurer vigilant et de continuer à œuvrer ensemble à la persévérance scolaire des jeunes, d'autant plus qu'il s'agit là d'un enjeu étroitement lié au développement socioéconomique de chacune des communautés de la région ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoit Lavoie
APPUYÉE par la conseillère régionale Line Gendron

IL EST RÉSOLU

- ▶ de proclamer que les 15, 16, 17, 18 et 19 février 2021 comme étant les Journées de la persévérance scolaire sur le territoire de la MRC de Coaticook ;
- ▶ d'appuyer le projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés ;
- ▶ de hisser fièrement le drapeau déjà reçu à cet effet et encourager les municipalités ayant également un drapeau à faire de même, soient : Coaticook, Compton, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Malo, Sainte-Edwidge-de-Clifton et Waterville ;
- ▶ d'encourager les élus et la population à arborer fièrement le ruban vert en guise de solidarité ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de faire parvenir une copie de la présente résolution à l'ensemble des municipalités de la MRC de Coaticook et au Projet Partenaires pour la réussite éducative.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

10.7 CLOCHES À VÊTEMENTS - CAB

L'organisme le Support recueille des fonds pour assurer le développement de la Société québécoise de la déficience intellectuelle. Les fonds sont recueillis principalement par la collecte et la vente de vêtements et d'articles domestiques usagés, notamment au Village des valeurs. Les cloches à vêtements sur le territoire de la MRC, à l'exception de celles situées à Coaticook et Compton, lui appartiennent. En raison, notamment de la pandémie, le marché du textile est lourdement affecté et le Support souhaite mettre fin à l'entente de desserte du territoire et se départir des cloches à vêtements. La revalorisation des matières textiles contribue à la protection de l'environnement. Les municipalités ayant une cloche à vêtements sont donc invitées à faire connaître leur intention de procéder ou non à l'achat de la ou des cloche(s) situées sur leur territoire afin de voir les possibilités de continuer ou non la collecte des vêtements sur le territoire.

11.0 COMITÉS RÉGIONAUX ET AUTRES COMITÉS

11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2021

La greffière dépose le procès-verbal de la session ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook du 13 janvier 2021.

11.2 COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP)

11.2.1 COMPTES-RENDUS DE LA RENCONTRE DU CSP – VOLET SERVICES POLICIERS DU 22 DÉCEMBRE 2020

La greffière dépose les comptes-rendus des rencontres du Comité régional de Sécurité publique – Volet services policiers de la MRC de Coaticook tenues le 22 décembre 2020.

11.2.2 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU CSP – VOLET PRÉVENTION INCENDIE DU 22 DÉCEMBRE 2020

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de Sécurité publique – Volet prévention incendie de la MRC de Coaticook du 22 décembre 2020.

11.3 COMITÉ RÉGIONAL DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11.3.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2020

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional du Développement économique de la MRC de Coaticook du 1^{er} décembre 2020.

11.4 COMITÉ RÉGIONAL MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT

11.4.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 16 DÉCEMBRE 2020

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional Milieux naturels et environnement de la MRC de Coaticook du 16 décembre 2020.

11.4.2 PARTAGE DES TONNAGES ENTRE LES MUNICIPALITÉS COLLECTÉES

Différentes options pour la répartition des quantités de déchets, compost et recyclage pour les municipalités qui seront collectées dans le même camion ont été présentées aux membres du Comité régional – Milieux naturels et environnement, soit par le nombre de portes, la population équivalente, ou encore l'historique de quantité des 3 dernières années. Les différents scénarios



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

présentent des différences d'environ 5%. La recommandation du Comité quant à la répartition est la suivante :

- nombre de portes pour les déchets ;
- population équivalente pour le compost ;
- historique des tonnages pour le recyclage.

Le conseil de la MRC préférerait que les camions soient munis d'une balance. Un suivi sera fait lors de la prochaine session de ce conseil, puisque le devis d'appel d'offres indiquait «La MRC exige des pesées officielles des matières ramassées sur le territoire à desservir, et ce, pour chaque type de matières et chacun des camions. Les relevés devront être séparés par municipalité. **Un rapport mensuel détaillé pour chacune des municipalités et chacun des types de collectes devra être transmis à la MRC avec la facturation, accompagné d'une copie des bons de pesées du centre de tri et du site d'enfouissement.**»

11.5 COMITÉ RÉGIONAL CONSULTATIF AGRICOLE (CCA)

11.5.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 9 DÉCEMBRE 2020

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional consultatif agricole (CCA) de la MRC de Coaticook du 9 décembre 2020.

CM2021-01-018

11.5.2 HYDRO-QUÉBEC – DEMANDE D'AUTORISATION À DES FINS AUTRE QU'AGRICOLE

ATTENDU que la CPTAQ s'est adressée à la MRC de Coaticook afin d'obtenir une recommandation de sa part concernant 3 demandes d'autorisation à des fins autres qu'agricoles visant des travaux de remplacement des câbles et des poteaux pour une ligne existante et pour lesquels les travaux ne peuvent être réalisés à partir de l'emprise de la route (dossiers 429171, 429189 et 429190) ;

ATTENDU qu'au total, les travaux impacteront respectivement une superficie de 4 752 m² à Coaticook, 12 920 m² à Sainte-Edwidge-de-Clifton et de 4 992 m² à Saint-Herménégilde ;

ATTENDU que l'analyse des critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, c. P-41.1) se lit comme suit :

Critères	Impact
Le potentiel agricole du lot visé	L'impact de la ligne sur l'agriculture est jugé d'importance mineure étant donné que les travaux sont temporaires et qu'ils seront réalisés à l'extérieur de la période de culture en plus d'être réalisés par des véhicules sur chenille pour minimiser l'impact au sol.
Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture;	L'implantation de ces lignes de distribution en plein champ constitue une nuisance pour les agriculteurs qui doivent les contourner, ce qui



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

	augmente et complexifie les manœuvres en champ.
Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment	Aucune conséquence puisque les travaux sont temporaires.
Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale	Aucune puisque les travaux sont conçus pour éviter l'impact au sol.
La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture	Non applicable, il s'agit de travaux de remplacement d'équipement sur une ligne de distribution existante.
L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles	Non applicable
L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région	Non applicable
La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture	Non applicable
L'effet sur le développement économique de la région	Positif considérant que la distribution d'électricité est essentielle au développement économique de la région.
Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie	Non applicable
Le plan de développement de la zone agricole de la municipalité régionale de comté concernée	Non applicable

ATTENDU que le comité régional consultatif agricole ainsi que le comité régional d'occupation du territoire ont tous deux souligné les nuisances qu'apporte la présence de ligne de distribution en champs pour les agriculteurs et ils recommandent de ne pas appuyer les demandes d'Hydro-Québec, mais bien d'inviter cette dernière à relocaliser les lignes de distribution en bordure de chemin existant, afin d'en réduire la nuisance ;

ATTENDU que l'analyse des trois demandes d'utilisation à des fins autres qu'agricoles d'Hydro-Québec (dossiers 429171, 429189 et 429190) s'avère conforme aux objectifs et aux dispositions réglementaires du SADD, de même qu'aux règlements de contrôle intérimaire de la MRC ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional consultatif agricole (CCA) de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 9 décembre 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU de ne pas appuyer auprès de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) les demandes d'utilisation à des fins autres qu'agricoles adressées par Hydro-Québec, tout en invitant cette dernière à relocaliser les lignes de distribution en bordure de chemin existant, afin d'en réduire la nuisance.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

11.6 COMITÉ RÉGIONAL OCCUPATION DU TERRITOIRE

11.6.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 9 DÉCEMBRE 2020

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional Occupation du territoire de la MRC de Coaticook du 9 décembre 2020.

11.6.2 HYDRO-QUÉBEC – DEMANDE D'AUTORISATION À DES FINS AUTRE QU'AGRICOLE

Le Comité régional – Occupation du territoire de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 9 décembre 2020 recommandait au Conseil de la MRC de ne pas appuyer la demande d'Hydro-Québec auprès de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) afin d'utiliser à des fins autres qu'agricoles dans les dossiers 429171, 429189 et 429190, puisque l'utilisation constitue une nuisance. La recommandation a été prise en compte par le Conseil (voir point 11.5.2 du présent procès-verbal).



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.6.3 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 12 JANVIER 2021

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional Occupation du territoire de la MRC de Coaticook du 12 janvier 2021.

11.7 COMITÉ RÉGIONAL DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

11.7.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 13 JANVIER 2021

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional - Développement des communautés de la MRC de Coaticook du 13 janvier 2021.

CM2021-01-019

11.7.2 SENTIERS MASSAWIPPI – REPORT DE LA SUBVENTION

ATTENDU que l'organisme Sentiers Massawippi avait obtenu une aide financière de 8 286 \$ en 2018 du Fonds de développement de la MRC de Coaticook (FDMC) pour améliorer l'accès à la piste ainsi que l'information pour les visiteurs ;

ATTENDU que l'organisme a rencontré plusieurs embauches lors de la réalisation de son projet et a confirmé qu'il ne serait pas en mesure de terminer celui-ci à temps pour la fermeture du FDMC dont la date limite pour finaliser les rapports et faire les derniers déboursés est le 31 mars 2021 ;

ATTENDU que la nouvelle entente du Fonds régions et ruralité (FRR) permet de reporter la subvention afin de permettre à l'organisme de compléter son projet en 2021 ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional - Développement des communautés de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 13 janvier 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Benoit Roy

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'autoriser le report de la subvention de 8 286 \$ accordée en 2018 à même le Fonds de développement de la MRC de Coaticook (FDMC) au projet présenté par Sentiers Massawippi au sein du Fonds régions et ruralité (FRR) afin que l'organisme puisse compléter les travaux ;
- ▶ de confier le mandat à la trésorerie d'effectuer les transferts et les écritures comptables afin de donner plein effet à la présente résolution.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

12.0 CORRESPONDANCE

12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La greffière dépose le compte-rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

12.2 LE CAB EXPRESS – INFOLETTRE N° 100 – 12 JANVIER 2021

La greffière dépose à titre d'information, le n° 100 du bulletin CAB express du Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook.

13.0 PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

13.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Bernard Marion fait un bref retour sur ses principales activités.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Les conseillers régionaux font également un bref retour sur leurs principales activités.

14.0 AFFAIRES DIVERSES

14.1 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS

14.1.1 ÉQUIPE DE LA MRC

L'agente de communications par *intérim* décrit brièvement les principaux dossiers en cours, pour l'équipe de la MRC.

15.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.

16.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21h16.

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 20 janvier 2021.

Responsable des archives